



## MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

[www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)

Paris, le 14 février 2007

### Parrainage pour la fonction publique

L'opération « Parrainage pour la fonction publique » a pour ambition d'aider concrètement les jeunes issus de milieux défavorisés, particulièrement méritants, à préparer les concours de la fonction publique.

Il s'agit de montrer que la voie des études est celle qui permet de réussir et que l'administration reste la voie de promotion sociale qu'elle a été par le passé.

Ce dispositif vient compléter le PACTE qui offre aux jeunes une procédure spécifique d'intégration dans les emplois de cadre C de la fonction publique. L'accès aux emplois des cadres B et A, maîtrise et encadrement, relève des concours administratifs et techniques dont la sélectivité est élevée - hors recrutement des enseignants, en 2004 nous avons 100 000 candidats pour 3000 recrutements en cadre B et 110 000 pour 3300 en cadre A. Ils exigent en effet une préparation très sérieuse des candidats.

**L'aide apportée aux jeunes particulièrement méritants sera très concrète :**

- Par un effort d'information et de recherche des candidats, qui sera coordonné par les préfets.
- Par un tutorat individuel, les jeunes retenus seront suivis tout au long de leur préparation par un élève ou un ancien élève d'une des écoles du réseau des écoles du service public.
- Par un soutien matériel, sous forme d'allocation de 2000 euros pour poursuivre une préparation aux concours du service public. 1000 jeunes en bénéficieront.

**Qui peut bénéficier de l'opération ?**

- Les jeunes sans emplois et titulaires d'un diplôme leur permettant de présenter un concours de niveau A ou B.
- Les jeunes préparant dans l'année un diplôme leur permettant de présenter un concours de niveau A ou B.

Seront retenus les jeunes particulièrement méritants du fait des obstacles qu'ils ont pu rencontrés au cours de leurs études, ressources financières limitées et difficultés matérielles pour accéder à un enseignement de qualité (par exemple éloignement géographique ou parcours scolaire effectué dans un établissement classé en ZEP).

## **Le parrainage**

Le parrainage permettra d'abord d'informer les jeunes sur les possibilités de recrutement et de suivre des préparations, puis à les aider à acquérir la culture générale indispensable et à leur apporter l'expérience de la préparation à un concours administratif.

Les tuteurs seront choisis parmi les élèves et jeunes anciens élèves des écoles du réseau des écoles du service public, RESP. Ces écoles sont réparties sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elles apporteront leur expérience de préparation aux concours et les moyens nécessaires au déploiement de l'opération de parrainage.

## **L'aide financière**

Une aide financière sera proposée aux jeunes retenus pour leur permettre de suivre une préparation spécifique, qui pourra se faire dans les instituts ou centres de préparation à l'administration générale, IPAG CEPAG , mais aussi dans les préparations spécifiques qui seront assurées par des école du RESP.

Dès cette année 1000 allocations de 2000 € seront proposées aux jeunes s'engageant dans cette voie. Ces allocations pourront être cumulées avec les bourses d'enseignement supérieur.

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

**Le ministre de la Fonction Publique, Christian Jacob présente le projet « Parrainage pour la fonction publique » qui vise à aider les jeunes issus de milieux défavorisés à préparer les concours de la fonction publique.**

Destinée à valoriser la voie des études, cette initiative vise aussi à montrer que l'administration reste la voie de promotion sociale qu'elle a été par le passé.

La sélectivité élevée des concours administratifs et techniques exige en effet une préparation très sérieuse des candidats :

Hors recrutement des enseignants, en 2004 se sont présentés 100 000 candidats pour 3000 recrutements en cadre B dans les services de l'Etat et 110 000 pour 3300 en cadre A.

L'opération, présentée par le ministre, vise à détecter et motiver des jeunes particulièrement méritants et à les faire parrainer par un élève d'une école du service public.

A cet effet, le ministre réunit les directeurs des écoles appartenant au réseau des écoles du service public (RESP), présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain, et préparant chacune aux métiers de la fonction publique.

Une aide financière est également mise en place pour permettre aux bénéficiaires de suivre une préparation spécifique. Dès cette année 1000 allocations de 2000 € seront proposées aux jeunes s'engageant dans cette voie.

---

# DISCOURS DU MINISTRE

---

## PARRAINAGE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Mesdames et messieurs les directeurs,

Mesdames et messieurs

Je tiens à remercier chaleureusement les directeurs des écoles du service public d'être présents à l'occasion de cette réunion de lancement de l'opération « parrainage pour la fonction publique ». Il est vrai que vous en êtes à l'origine, car cette opération s'inspire des initiatives que vous avez engagées sur le terrain.

Je suis attaché à ce que notre fonction publique recrute les meilleurs éléments. Notre dispositif de recrutement passe par le concours. Celui-ci a ses vertus car il permet d'assurer une sélection en plaçant chacun sur le même pied d'égalité. Certes, il faut que les épreuves des concours soient adaptées, sans doute en étant moins académiques. C'est pourquoi j'ai introduit la reconnaissance de l'expérience professionnelle, la REP, dans la loi de modernisation de la fonction publique récemment adoptée par le Parlement. Elle permettra de substituer à certaines épreuves académiques des épreuves pratiques, par exemple la présentation de son parcours professionnels.

Mais on sait que cela ne suffit pas pour assurer une véritable égalité des chances. Des composantes significatives de la population sont en effet sous représentées dans la fonction publique. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et concrètement de faire en sorte que tous les jeunes, quelque soient leurs origines, aient des chances d'accéder aux emplois, notamment ceux de la maîtrise et de l'encadrement. Ce doit être aussi l'occasion de montrer, notamment dans les banlieues, que la voie des études est celle qui permet de réussir.

**Que constate-t-on ? :**

- Dans certains milieux sociaux professionnels, dans certaines régions, dans certaines banlieues, dans les populations issues de l'immigration, on n'envisage pas, souvent par méconnaissance, de faire carrière au service du public et donc on ne se présente aux concours de recrutement.

- Les concours nécessitent une préparation spécifique, avec un avantage pour ceux qui sont bien informés. Les épreuves de culture générale se révèlent souvent être un obstacle pour les candidats issus de milieux défavorisés.

### **Que peut on faire ?**

Les écoles de la fonction publique sont à la fois des établissements d'excellence, qui offrent des opportunités intéressantes d'emploi, et qui sont présentes sur l'ensemble du territoire. Elles représentent les trois fonctions publiques, d'Etat, hospitalière et territoriale, et forment de futurs cadres.

J'ai constaté que les directeurs des écoles du service public ont pris des initiatives apportant des réponses concrètes aux problèmes que j'ai présentés. Et ces expériences ont fonctionné.

Je propose donc de lancer cette opération « parrainage pour la fonction publique » qui vise à généraliser leurs initiatives au niveau national et à leur apporter le soutien matériel indispensable.

Très concrètement il s'agira :

#### **1. Premièrement, d'aller au devant des jeunes**

Les préfets et les directeurs des écoles de la fonction publique auront pour mission d'identifier les jeunes, avec l'aide des lycées, des universités et de ceux qui agissent dans la lutte contre le chômage (ANPE, ASSEDIC, Missions locales etc...). Il s'agira avant tout de mieux les informer des possibilités qui existent dans la fonction publique.

#### **2 Deuxièmement un parrainage**

Il s'agit de proposer, à des jeunes dont le parcours est particulièrement méritant, un accompagnement pour préparer les concours. Seront pris en compte l'origine sociale, les ressources des parents mais aussi les établissements scolaires fréquentés. J'ai par ailleurs demandé aux directeurs de ces écoles d'apporter leur expertise pour porter une appréciation sur le dossier scolaires et les chances de succès des jeunes concernés.

Pour les candidats retenus, l'accompagnement prendra d'abord la forme d'un parrainage qui sera assuré par des élèves en cours de scolarité dans ces écoles ou de jeunes anciens. L'objectif du parrainage est de guider les jeunes pour trouver la préparation la mieux adaptée, puis les aider au cours de cette préparation.

### 3 Troisièmement une allocation financière

Dès cette année, 1000 allocations de 2000 € seront proposées aux jeunes s'engageant dans cette voie. Comme les bourses d'enseignement supérieur elles seront versées sur 2007 et 2008 et pourront être cumulées avec les bourses d'enseignement supérieur.

Je crois sincèrement, pour conclure, que le service public a une mission essentielle de se mobiliser pour répondre aux attentes de nos concitoyens. S'impliquer dans la l'organisation des parrainages, la détection des jeunes concernés et l'organisation d'opérations de soutiens scolaires m'apparaissent être, pour de jeunes fonctionnaires en cours de formation dans ces écoles, une mission motivante et pour tout dire, une bonne façon de commencer sa carrière dans le service du public.

*(Seul le prononcé fait foi)*

# OPÉRATION « PARRAINAGE POUR LA FONCTION PUBLIQUE »

Mercredi 14 février 2007

SIGLE	Nom des écoles
EMSAM	Ecole militaire supérieure d'administration et de management 4, Rue du 81 <sup>ème</sup> régiment d'infanterie BP 74497 34093 MONTPELLIER CEDEX 5
ENA	Ecole nationale d'administration 13, Rue de l'Université 75007 PARIS
ENACT Angers	Ecole nationale d'application des cadres territoriaux d'Angers Rue du Nid de Pie BP 62020 49016 ANGERS CEDEX 01
ENACT Dunkerque	Ecole nationale d'application des cadres territoriaux de Dunkerque 1-7, Place de la République BP 5251 59140 DUNKERQUE CEDEX 1
ENACT Montpellier	Ecole nationale d'application des cadres territoriaux de Montpellier 76, Place de la Révolution Française 34965 MONTPELLIER CEDEX 2
ENACT Nancy	Ecole nationale d'application des cadres territoriaux de Nancy 3, Boulevard d'Austrasie BP 442 54001 NANCY CEDEX
ENAP	Ecole nationale d'administration pénitentiaire 440, Avenue Michel Serres BP 28 47916 AGEN CEDEX 9
END	Ecole nationale des douanes 11, Avenue Millet BP 450 59203 TOURCOING CEDEX
ENI	Ecole nationale des impôts Direction du recrutement et de la formation 10, rue du Centre 93160 NOISY LE GRAND
ENM	Ecole nationale de la magistrature 10, Rue des Frères Bonie 33080 BORDEAUX CEDEX
ENSP	Ecole nationale de la santé publique Avenue du Professeur Léon Bernard CS 74312 35043 RENNES
ENT	Ecole nationale du trésor public 9, Avenue Pierre Mendès France BP 257 Noisiel 77442 MARNE LA VALLEE CEDEX 2
IGPDE	Institut de la gestion publique et du développement économique 20, Allée Georges Pompidou 94306 VINCENNES
INET	Institut national des études territoriales

	2A, Rue de la Fonderie BP 2006 67080 STRASBOURG
IRA Lille	Institut régional d'administration de Lille 49, rue Jean Jaurès 59000 LILLE CEDEX
IRA Lyon	Institut régional d'administration de Lyon Parc de l'Europe – Jean Monnet BP 2076 69616 VILLEURBANNE CEDEX
IRA Metz	Institut régional d'administration de Metz 15, Avenue de Lyon 57070 METZ
IRA Nantes	Institut régional d'administration de Nantes 1, Rue de la Bourgeonnière BP 82234 44322 NANTES CEDEX
CNFPT	Centre nationale de la fonction publique territoriale 10-12, rue d'Anjou 75381 PARIS CEDEX
EOGN	Ecole des officiers de gendarmerie nationale Avenue du 13 <sup>ème</sup> Dragons 77010 MELUN
ENSPo	Ecole nationale supérieure de la police 9, rue Carnot 69623 SAINT CYR AU MONT D'OR

---



## Point Stat

### Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2004

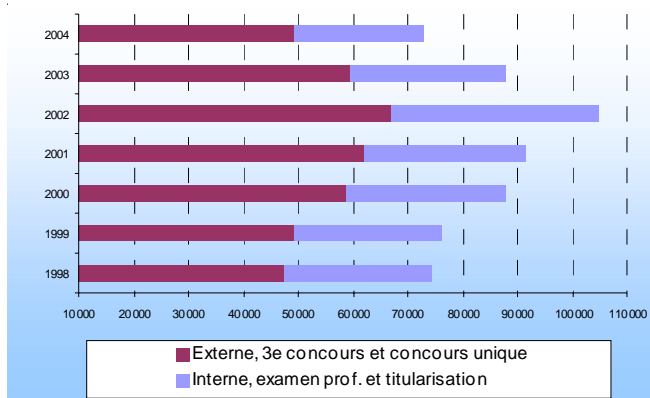
Nunzia BOUNAKHLA

*Le résultat des concours dans la fonction publique de l'État confirme en 2004 la tendance à la baisse déjà constatée en 2003. Le recrutement effectif de personnes extérieures à l'administration se fait par concours externes, par concours uniques et par troisièmes concours. Pour la seconde année consécutive, ce recrutement fléchit pour retrouver son niveau de 1998. La fonction publique de l'État attire toujours autant de candidats, si bien que la sélectivité augmente ; elle varie d'une région à l'autre mais reste beaucoup plus forte en province qu'à Paris. Les candidats sont généralement surdiplômés ; des dispositifs de recrutements sans concours ont permis l'accès à la fonction publique de jeunes sans diplôme en catégorie C. La féminisation des recrutements progresse dans tous les ministères et dans toutes les filières, notamment en catégorie A. Les femmes se présentent nombreuses et réussissent mieux.*

Après une augmentation régulière du nombre de postes offerts aux concours de la fonction publique de l'État jusqu'en 2002, l'offre de recrutements a diminué de 16 % en 2003 et de 14 % en 2004. Au total, 72 767 candidats ont effectivement réussi un concours en 2004. Tous concours confondus, le niveau de recrutements retrouve celui de 1998.

Parmi les concours organisés par les administrations, seuls les concours externes, les troisième concours et les concours uniques permettent l'accès à la fonction publique de personnes extérieures à l'administration, souvent dès la sortie des études. Au total, 49 130 agents ont ainsi rejoint la fonction publique de l'État en 2004, ce qui représente les deux-tiers des réussites aux concours **1**. Les autres ont passé un concours interne, un examen professionnel ou de titularisation. Ils étaient déjà en poste dans la fonction publique et leur réussite leur a permis d'être promu dans un corps ou un grade supérieur.

### 1 Recrutements par type de concours depuis 1998

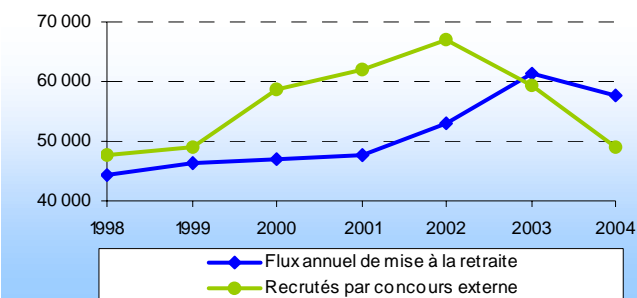


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Sources : enquête auprès des directions de personnel.

La fonction publique de l'État a recruté à l'extérieur de l'administration 10 160 candidats de moins qu'en 2003. Plusieurs concours n'ont pas été ouverts en 2004, comme ceux de bibliothécaire adjoint ou de dessinateur, de chef d'équipe et d'agent d'exploitation des travaux publics d'exploitation, ou encore celui de secrétaire administratif des services déconcentrés de la Défense. Le concours externe représente la quasi-totalité de ces recrutements ; il a permis l'entrée dans la fonction publique de 46 515 personnes en 2004, soit une baisse de 15,7 % par rapport à 2003. Le troisième concours concerne les candidats ayant une activité professionnelle dans le secteur privé ou un mandat électoral : 1 255 candidats ont été recrutés par cette voie, soit 20 % de moins qu'en 2003. Enfin le concours unique, destiné à pourvoir des postes au profil spécifique, (chercheur, ouvrier professionnel), enregistre une baisse tout aussi importante, avec 1 364 recrutés en 2004, contre 2 565 en 2003.

Jusqu'en 2002, le niveau de recrutement par concours externe, par concours unique et par 3<sup>e</sup> concours permettait de compenser les départs à la retraite. À partir de 2003, la tendance s'inverse **2**. Le nombre des recrutés (59 290) est inférieur à celui des départs en retraite (61 200). En 2004, l'écart se creuse encore, avec 49 130 entrants pour 57 610 départs. Tous les départs à la retraite n'ont pas été remplacés.

### 2 Renouvellement des effectifs



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquête auprès des directions de personnel.

### Le ralentissement des recrutements concerne presque tous les ministères

Les enseignants représentent plus de la moitié des entrées dans la fonction publique de l'État (58 %). La diminution des recrutements de professeurs certifiés ou agrégés entamée en 2003 s'est poursuivie en 2004, avec 4 517 recrutements de moins. En revanche, le niveau des recrutements de professeurs des écoles est resté stable. Hors enseignement, le ralentissement des recrutements au ministère de l'Éducation nationale est sensible pour tous les corps de catégorie A, les attachés d'administration scolaire et universitaire, les conseillers principaux d'éducation ou les ingénieurs d'études. Cette diminution concerne aussi la catégorie B, où la baisse des recrutements externes est continue depuis deux ans. Le recrutement des secrétaires scolaires et universitaires a baissé de 47 % entre 2002 et 2004, par exemple. Pour la même période, en catégorie C, la baisse est de 37 %.

À l'exception du ministère du Travail, qui a recruté davantage d'inspecteurs du travail, et de celui de l'Économie et des Finances, qui a recruté plus de contrôleurs du Trésor et des douanes qu'en 2003, le ralentissement des recrutements touche tous les ministères. Aux ministères de la Culture et de la Défense, pour les civils, les recrutements diminuent de moitié. Le ministère de l'Équipement a réduit ses recrutements d'un tiers, conséquence du transfert des services routiers vers les départements (agents d'exploitation). Après plusieurs années d'augmentation, le ministère de l'Intérieur a réduit de 20 % les recrutements de lieutenant de police et de 15 % ceux de gardiens de la paix.

Hors enseignants, c'est en catégorie C **3** que se fait la majorité des recrutements. Mais la requalification des emplois et le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales conduisent à diminuer fortement l'embauche de nouveaux agents. En 2004, les recrutements baissent de 26 % notamment ceux d'adjoints et d'agents administratifs.

### 3 Recrutement par catégorie aux concours externes, aux concours uniques et aux troisième concours

	Catégorie	Nombre de recrutés en 2004	Évolution 2003 / 2004
<b>Enseignants</b>	A et B	28 379	-15 %
<b>Hors enseignants</b>	A	4 306	-3 %
	B	4 130	-14 %
	C	12 319	-26 %
<b>Total</b>		<b>49 134</b>	<b>-17 %</b>

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation. Source : enquête auprès des directions de personnel.

## L'attractivité des concours progresse

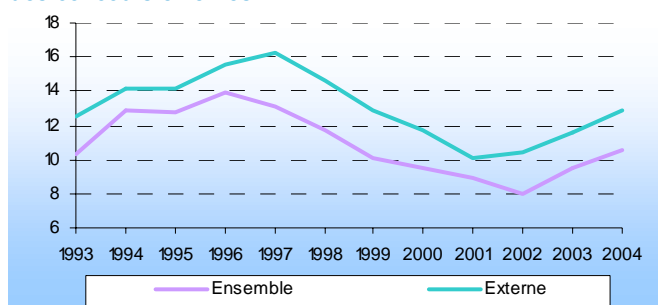
Les emplois proposés par la fonction publique restent toujours aussi attractifs. Alors que le taux de recrutement baisse, le nombre de personnes qui se présentent à un concours reste stable, ce qui entraîne une augmentation de la sélectivité. Au concours externe, 13 personnes se présentent pour un admis en 2004, contre 12 en 2003 (4). La catégorie A reste la plus sélective : 28 candidats pour un poste offert hors enseignement. Si en moyenne les concours d'enseignants sont moins attractifs, la sélectivité augmente en 2004 (6,4 contre 5,5).

### 4 Sélectivité par catégorie aux concours externes

	Catégorie	Taux de sélectivité en 2003	Taux de sélectivité en 2004
<b>Enseignants</b>	A	5,5 %	6,4 %
<b>Hors enseignants</b>	A	30,0 %	27,7 %
	B	22,7 %	26,9 %
	C	16,2 %	16,9 %
<b>Total</b>		<b>11,6 %</b>	<b>12,9 %</b>

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : enquête auprès des directions de personnel.

### 5 Évolution de la sélectivité de l'ensemble des concours et des concours externes



DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : enquête auprès des directions de personnel.

Certains corps sont encore plus recherchés en 2004 que l'année précédente : 45 personnes se sont présentées pour un poste de contrôleur des Impôts (36 en 2003) ; 56 personnes pour un poste de secrétaire administratif (26 en 2003) ; 59 pour un poste d'adjoint administratif (41 en 2003). La sélectivité est particulièrement importante pour certains emplois de catégorie A, comme ceux des ingénieurs d'études de l'Éducation nationale (85), des ingénieurs de travaux publics de l'État (34) et des conseillers principaux d'éducation (22). C'est le cas aussi en catégorie C pour les agents de constatation des douanes (28) et des Impôts (23).

### Un recrutement sur quatre en catégorie C s'effectue sans concours

Parmi les lauréats des concours externes de catégorie C pour lesquels le niveau scolaire est connu, près des trois-quarts sont titulaires au moins du bac et parmi eux, 18 % ont au moins une licence. Pour entrer dans les corps de catégorie C, qui restent soumis à la procédure du concours, le niveau de diplôme exigé est celui du Brevet des collèges. Ces « surdiplômés » rendent l'accès à l'emploi difficile pour les personnes n'ayant pas poursuivi d'études.

Pour diversifier les recrutements et aider les jeunes sans diplôme à rejoindre la fonction publique, la loi du 3 janvier 2001

a mis en place une procédure de recrutement « externe sans concours ». Cette nouvelle voie d'accès mène principalement aux emplois d'agent administratif, d'agent des services techniques ou encore d'ouvrier d'entretien et d'accueil. Ils ont été pourvus en plus grand nombre en 2004 (2 943 contre 1 806 en 2003), contrairement à la tendance générale. Ils représentent 25 % des recrutements en catégorie C. Sur la période de 2002 à 2004, 9 317 personnes ont été recrutées par cette procédure. C'est l'Éducation nationale qui en accueille le plus grand nombre.

Cette mesure prend fin en janvier 2006. Un nouveau dispositif prend le relais : le « Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État » (Pacte) qui concerne également les emplois de catégorie C. Il est ouvert à toutes les personnes âgées de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme et sans qualification, ou n'ayant pas atteint le baccalauréat. Il s'agit d'un recrutement sans concours, après audition devant une commission de sélection, reposant sur un engagement réciproque. Il prévoit une période très encadrée, alternant formation et activité. Cette période, d'une durée d'un à deux ans, sert à former l'agent et à lui permettre d'obtenir un titre, une qualification ou un diplôme. À terme, et après vérification de son aptitude professionnelle, il est proposé à l'agent d'être intégré dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire.

### 6 Recrutements sans concours en catégorie C de 2002 à 2004

	Externes sans concours	Part des recrutements sans concours sur l'ensemble des concours C (1)
<b>2002</b>		
Éducation nationale	2 061	48%
Agriculture, Défense, Économie, Justice, Culture	1 471	10%
<b>Total</b>	<b>3 532</b>	<b>18%</b>
<b>2003</b>		
Éducation nationale	2 132	49%
Agriculture, Économie, Justice	553	4%
<b>Total</b>	<b>2 685</b>	<b>16%</b>
<b>2004</b>		
Éducation nationale	2 771	61%
Intérieur, Justice	329	4%
<b>Total</b>	<b>3 100</b>	<b>25%</b>
<b>Total général</b>	<b>9 317</b>	<b>19%</b>

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : enquête auprès des directions de personnel.  
(1) Externe, unique, troisième concours.

### Les femmes entrent nombreuses dans la fonction publique, notamment en catégorie A

La féminisation déjà très engagée des emplois de la fonction publique d'État va se poursuivre. Pour la période 2000-2004, les femmes se présentent nombreuses aux concours (59 % des candidats) et réussissent mieux que les hommes, puisqu'elles représentent 69 % des personnes effectivement recrutées aux concours externes, au 3<sup>e</sup> concours et au concours unique. Une femme est admise pour sept présentées. Chez les hommes, c'est un admis pour douze.

Dans les corps de catégorie A, la part des femmes recrutées progresse (7). C'est vrai pour les enseignants où elles sont déjà très présentes. C'est vrai aussi dans les ministères jusque là peu féminisés, comme l'Intérieur, où les femmes rentrent nombreuses : 45 % des commissaires de police recrutées sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 18 % en poste.

La progression est tout aussi significative dans la filière technique où, sur la période 2000-2004, 46 % des ingénieurs des travaux ruraux recrutés et 48 % des ingénieurs de l'industrie et des mines sont des femmes, alors qu'elles représentent moins de 30 % des agents de ces corps. Enfin, 31 % des recrutements d'ingénieurs d'études et de fabrication de la Défense sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 10 % en poste.

### 7 Part des femmes recrutées à un concours externes de catégorie A entre 2000 et 2004 et proportion de femmes parmi les agents titulaires de ces corps

	Présents	Recrutés	Agents titulaires au 31-12-2004 (en %)
Assistants ingénieurs du CNRS	50,2	40,1	45,4
Attachés d'administration scolaire et universitaire	66,1	63,2	65,1
Chargés de recherche du CNRS	37,3	34,8	35,4
Commissaire de police de la police nationale	54,4	44,7	17,9
Conseiller orientation psychologue	86,3	84,3	77,7
Conseillers principaux d'éducation	69,9	72,6	65,7
Directeurs de recherche du CNRS	29,7	29,4	21,8
Élèves d'instituts régionaux d'administration publique	50,7	44,8	52,6
Ingénieur de l'industrie et des mines	40,8	48,1	25,6
Ingénieur d'études et de fabrications de la Défense	24,5	31,5	10,1
Ingénieur des travaux publics de État service de Équipement	28,0	34,0	19,8
Ingénieur des travaux ruraux	47,3	46,3	28,1
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	31,4	33,7	28,5
Ingénieurs études du ministère de l'Éducation nationale	38,2	41,2	47,5
Personnel de catégorie A des services déconcentré dir. gale des Impôts	49,3	53,0	42,9
Personnel de catégorie A des services déconcentrés du Trésor	52,5	48,9	43,4
Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré	51,8	49,2	48,8
Professeurs certifiés et assimilés	58,4	60,1	62,7
Professeurs des écoles	82,2	84,0	80,4
<b>Ensemble des corps de catégorie A</b>	<b>56,1</b>	<b>68,4</b>	<b>58,4</b>

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : enquête auprès des directions de personnel.

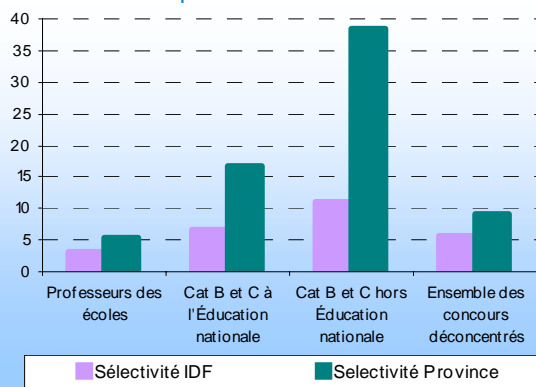
## Les concours déconcentrés

Certains concours recrutent directement dans la région, le département ou l'académie où sera affecté l'agent. C'est le cas pour 30 770 recrutements en 2004, dont un peu moins de la moitié par concours externe. Avec ses 23 838 recrutements « locaux », l'Éducation nationale est la principale organisatrice des concours déconcentrés. Elle recrute localement les professeurs des écoles et le personnel administratif, technicien ouvrier et de santé (Atos) pour ses services académiques.

D'autres ministères recrutent également, bien que moins massivement, à l'échelon des régions et départements : le ministère de l'Intérieur pour le personnel de préfecture et les gardiens de la paix, le ministère de l'Économie et des Finances pour ses inspecteurs des Impôts, ses contrôleurs et agents de recouvrement, ses agents de constatation ou d'assiette. Le ministère de l'Équipement embauche à l'échelon régional les chefs d'équipe et des agents d'exploitation des travaux publics. Près de la moitié des recrutements d'agents de catégorie C est organisée au niveau local.

La sélectivité de ces concours varie d'une région à l'autre. La rareté de l'offre d'emploi dans certaines régions comme le Limousin ou le Nord-Pas-de-Calais rend les emplois de la fonction publique particulièrement recherchés. *A contrario*, les postes proposés en Île-de-France sont les moins attractifs. Sept personnes se présentent pour une admise aux concours déconcentrés d'Île-de-France, 17 en province. L'écart entre Île-de-France et province est particulièrement important pour les concours de catégories B et C.

### 8 Sélectivité entre province et Île-de-France



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : enquête auprès des directions de personnel.

## Titularisation

Le dispositif de titularisation des personnels en situation précaire prévu par la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 a défini un plan de résorption de l'emploi précaire sur cinq ans au moyen de concours réservés, d'examens professionnels et de recrutements sans concours qui permettent de titulariser, par liste d'aptitude, des agents de catégorie C classés en échelle 2 de rémunération.

En 2001, les premières opérations de titularisation se sont concentrées sur les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, où ont été organisés concours réservés et examens professionnels. Au total, 4 700 enseignants à l'Éducation nationale et 670 personnes à l'Agriculture, dont une soixantaine de secrétaires administratifs (catégorie B) ont été ainsi titularisés.

En 2002, les concours de titularisation ont été mis en place dans tous les ministères. Ils ont permis la titularisation de 12 600 personnes, dont plus de la moitié en catégorie C. Les ministères de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture ont titularisé 4 350 enseignants. Les recrutements sans concours ont été effectués pour l'essentiel à l'Éducation nationale. Enfin, environ une centaine d'agents, toutes catégories confondues, a été titularisée aux ministères de l'Emploi et de la Solidarité, de la Défense, de la Justice et de l'Équipement.

Le plan de titularisation s'est poursuivi en 2003 et 2004 à un rythme moins soutenu : toutes voies de titularisation et catégories confondues, 7 500 personnes ont été titularisées en 2003, 5000 en 2004. Au total, sur quatre ans, ce dispositif a permis la titularisation de 30 600 non titulaires, dont 8 % à l'Éducation nationale.

### 9 Recrutements par titularisation de 2001 à 2004

	Concours réservés	Examens professionnels	Recrutements sans concours	Total
<b>2001</b> Éducation nationale	2 473	2 231		4 704
Hors Éducation nat.	593	76		669
<b>Total 2001</b>	<b>3 066</b>	<b>2 307</b>		<b>5 373</b>
<b>2002</b> Éducation nationale	3 860	1 791	5 148	10 799
Hors Éducation nat.	1 225	34	594	1 853
<b>Total 2002</b>	<b>5 085</b>	<b>1 825</b>	<b>5 742</b>	<b>12 652</b>
<b>2003</b> Éducation nationale	2 604	1 253	2 221	6 078
Hors Éducation nat.	1 223	38	199	1 460
<b>Total 2003</b>	<b>3 827</b>	<b>1 291</b>	<b>2 420</b>	<b>7 538</b>
<b>2004</b> Éducation nationale	1 409	715	1 438	3 562
Hors Éducation nat.	1 235	100	99	1 434
<b>Total 2004</b>	<b>2 644</b>	<b>815</b>	<b>1 537</b>	<b>4 996</b>
<b>Bilan 2001 à 2004</b>	<b>14 622</b>	<b>6 238</b>	<b>9 699</b>	<b>30 559</b>

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.  
Source : enquête auprès des directions de personnel.

## 10 Les résultats des concours en 2004

Type de concours	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
<b>Externes</b>										
Catégorie A	27 884	116 825	151 151	267 976	9 307	19 498	28 805	9 302	20 881	30 183
dont enseignement	24 580	52 306	106 173	158 479	7 168	17 698	24 866	7 464	19 303	26 767
Catégorie B	3 629	41 848	62 814	104 662	1 695	2 191	3 886	1 875	2 398	4 273
dont enseignement	326	1 817	3 828	5 645	129	260	389	129	260	389
Catégorie C	9 329	83 246	114 519	197 765	6 133	5 541	11 674	6 086	5 973	12 059
dont recrutement sans concours	2 908	5 567	18 706	24 273	263	2 554	2 817	251	2 849	3 100
<b>Ensemble</b>	<b>40 842</b>	<b>301 609</b>	<b>457 191</b>	<b>570 403</b>	<b>17 135</b>	<b>27 230</b>	<b>44 365</b>	<b>17 263</b>	<b>29 252</b>	<b>46 515</b>
<b>dont enseignement</b>	<b>24 906</b>	<b>54 123</b>	<b>110 001</b>	<b>164 124</b>	<b>7 297</b>	<b>17 958</b>	<b>25 255</b>	<b>7 593</b>	<b>19 563</b>	<b>27 156</b>
<b>Internes</b>										
Catégorie A	8 449	26 538	31 493	58 031	3 162	5 001	8 163	3 375	5 151	8 526
dont enseignement	6 938	18 368	23 449	41 817	2 430	4 347	6 777	2 448	4 366	6 814
Catégorie B	2 382	9 290	16 386	25 676	965	1 347	2 312	985	1 380	2 365
dont enseignement	209	1 179	453	1 632	82	77	159	91	75	166
Catégorie C	5 560	8 642	25 452	34 094	1 460	3 079	4 539	1 496	3 209	4 705
<b>Ensemble</b>	<b>16 391</b>	<b>44 470</b>	<b>73 331</b>	<b>117 801</b>	<b>5 587</b>	<b>9 427</b>	<b>15 014</b>	<b>5 856</b>	<b>9 740</b>	<b>15 596</b>
<b>dont enseignement</b>	<b>7 147</b>	<b>19 547</b>	<b>23 902</b>	<b>43 449</b>	<b>2 512</b>	<b>4 424</b>	<b>6 936</b>	<b>2 539</b>	<b>4 441</b>	<b>6 980</b>
<b>Examens professionnels</b>										
Catégorie A	676	1 389	1 480	2 869	293	375	668	285	371	656
Catégorie B	2 662	6 622	7 810	14 432	1 222	1 057	2 279	1 093	1 021	2 114
Catégorie C	408	1 769	212	1 981	230	48	278	225	46	271
<b>Ensemble</b>	<b>3 746</b>	<b>9 780</b>	<b>9 502</b>	<b>19 282</b>	<b>1 745</b>	<b>1 480</b>	<b>3 225</b>	<b>1 603</b>	<b>1 438</b>	<b>3 041</b>
<b>Uniques</b>										
Catégorie A	861	6 274	3 620	9 894	581	269	850	592	269	861
Catégorie B	225	557	1 858	2 415	36	138	174	51	192	243
Catégorie C	255	1 111	825	1 936	120	131	251	124	136	260
<b>Ensemble</b>	<b>1 341</b>	<b>7 942</b>	<b>6 303</b>	<b>14 245</b>	<b>737</b>	<b>538</b>	<b>1 275</b>	<b>767</b>	<b>597</b>	<b>1 364</b>
<b>dont enseignement</b>	<b>65</b>	<b>119</b>	<b>83</b>	<b>202</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>63</b>	<b>39</b>	<b>24</b>	<b>63</b>
<b>3ème concours</b>										
Catégorie A	1 206	1 945	4 897	6 842	297	894	1 191	299	920	1 219
dont enseignement	1 112	1 631	4 492	6 123	243	856	1 099	245	882	1 127
Catégorie B	65	109	69	178	25	17	42	21	15	36
<b>Ensemble</b>	<b>1 271</b>	<b>2 054</b>	<b>4 966</b>	<b>7 020</b>	<b>322</b>	<b>911</b>	<b>1 233</b>	<b>320</b>	<b>935</b>	<b>1 255</b>
<b>Titularisation</b>										
Catégorie A	2 218	3 752	4 758	8 510	1 055	1 525	2 580	1 053	1 527	2 580
Catégorie B	655	239	1 164	1 403	133	335	468	133	344	477
Catégorie C	2 519	676	4 527	5 203	246	1 487	1 733	249	1 690	1 939
dont recrutement sans concours	1 985	684	4 080	4 764	148	1 189	1 337	148	1 389	1 537
<b>Ensemble</b>	<b>5 392</b>	<b>4 667</b>	<b>10 449</b>	<b>15 116</b>	<b>1 434</b>	<b>3 347</b>	<b>4 781</b>	<b>1 435</b>	<b>3 561</b>	<b>4 996</b>
<b>dont enseignement</b>	<b>1 321</b>	<b>3 025</b>	<b>3 769</b>	<b>6 794</b>	<b>788</b>	<b>1 130</b>	<b>1 918</b>	<b>809</b>	<b>1 159</b>	<b>1 968</b>
<b>Ensemble des concours</b>										
Catégorie A	41 294	156 723	197 399	354 122	14 695	27 562	42 257	14 906	29 119	44 025
Catégorie B	9 618	58 665	90 101	148 766	4 076	5 085	9 161	4 158	5 350	9 508
Catégorie C	18 071	95 444	145 535	240 979	8 189	10 286	18 475	8 180	11 054	19 234
dont recrutement sans concours	4 893	6 251	22 786	29 037	411	3 743	4 154	399	4 238	4 637
<b>Ensemble</b>	<b>68 983</b>	<b>310 832</b>	<b>433 035</b>	<b>743 867</b>	<b>26 960</b>	<b>42 933</b>	<b>69 893</b>	<b>27 244</b>	<b>45 523</b>	<b>72 767</b>
<b>dont enseignement</b>	<b>34 551</b>	<b>78 445</b>	<b>142 247</b>	<b>220 692</b>	<b>10 879</b>	<b>24 392</b>	<b>35 271</b>	<b>11 225</b>	<b>26 069</b>	<b>37 294</b>

DGAFF, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Source : enquête auprès des directions de personnel.

## Définitions et méthodes

**Les concours externes** sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans condition de diplôme ou de formation.

**Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

**Les concours uniques** sont ouverts aux candidats tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels par exemple).

**Les troisièmes concours** sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

**Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent, ou l'accès à un corps supérieur.

**Les concours de titularisation** sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire. La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire, prévoit notamment l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de 5 ans et des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération.

**Les concours déconcentrés** : Il s'agit de concours d'accès à la fonction publique de l'État, destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie...). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

**Concours communs/concours interministériels** : Il s'agit de concours organisés par plusieurs ministères ; les candidats passent une seule série d'épreuves.

*Pour chacune des administrations, on a recensé les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :*

Affaires étrangères : y compris Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;

Agriculture : y compris Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic) ;

Défense : y compris Anciens combattants, Institution nationale des Invalides (Ini), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;

Économie, Finances et Industrie : y compris Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;

Travail, Santé : y compris Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (Inja) ;

Équipement, Transports, Logement, Mer : y compris Institut géographique national (IGN), Météo-France ;

**Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), Centre national du machinisme agricole du génie rural des eaux et forêts (Cemagref).

### Pour en savoir plus

«La fonction publique - Faits et chiffres 2005 - 2006», La Documentation française, août 2006  
«Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2003 - Séries longues des recrutements depuis 1985» RésulStats n°12 .2005

Directeur de la publication : **Paul Peny**

Rédacteur en chef : **Françoise Dussert**

Réalisation : **Eric Troëstler**

ISSN : 1639-2736

Point Stat n° 10-2006

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

32, rue de Babylone - 75700 Paris - SP 07

Secrétariat : 01 42 75 79 36

Télécopie : 01 42 75 52 24